ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sida

Question au Gouvernement n° 201

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE SIDA

M. le président. La parole est à M. Alain Marty, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Alain Marty. Madame la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, à l'approche de la journée mondiale de lutte contre le sida, je voudrais rappeler que 33 millions de personnes dans le monde sont atteintes par cette maladie. Mais, en France, il semble que, pour la première fois, l'épidémie régresse. Le directeur de l'Institut national de veille sanitaire a ainsi déclaré : " Près de vingt-cinq ans après l'identification des premiers cas en France et surtout dix ans après l'introduction des multithérapies antirétrovirales, l'infection à VIH semble marquer le pas. Enfin ! " Autre bonne nouvelle : nous constatons une très légère diminution des nouveaux cas dans les populations migrantes, très affectées par ce virus.

Mais restent de nombreux de sujets de préoccupation. Ainsi, le nombre de nouveaux cas ne régresse pas parmi les homosexuels, notamment les plus jeunes.

Il importe de continuer la lutte. Nous ne pouvons nous satisfaire d'une stagnation de la contamination, il faut faire reculer encore cette maladie. Pourriez-vous nous indiquer, madame la ministre, ce que vous avez l'intention de faire concrètement pour lutter contre ce fléau ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé, de la jeunesse et des sports.* Monsieur Marty, vous avez raison de souligner que, dans notre pays, les cas de sida déclarés régressent : de 7 000 en 2004, ils sont passés à 6 300 en 2006. Cette baisse de 10 % est un motif de satisfaction : les politiques de prévention sont efficaces. Néanmoins, ces chiffres recouvrent des situations hétérogènes. Ainsi, pour les populations homosexuelles et les habitants des départements français d'Amérique, il y a stagnation.

Comment agir ?

J'ai lancé hier, avec l'Institut national de veille sanitaire - l'INVS - et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, une campagne comportant des messages adaptés à ces populations. J'ai ainsi souhaité que des messages spécifiques soient diffusés sur les chaînes de télévision dans les départements français d'Amérique. Et, pour les rendre parfaitement compréhensibles, j'ai voulu qu'ils soient explicites, et non pas poétiques.

S'agissant des tests de dépistage rapide, nous attendons l'avis de la Haute autorité de santé pour les mettre sur le marché. Mais j'ai souhaité qu'il y ait auparavant une expérimentation large. Ses modalités seront définies, dans les jours qui viennent, par un groupe de travail qui réunira des représentants de l'Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales, de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits sanitaires et, bien sûr, des associations de lutte contre le sida, qui sont nos premiers partenaires.

Par ailleurs, il est capital de faciliter l'accès aux préservatifs, grâce aux préservatifs à vingt centimes d'euros, et une distribution gratuite, par l'intermédiaire des DDASS auprès des associations, en direction des populations les plus fragiles et les plus précaires.

Voilà la politique que nous voulons mener. La lutte contre le sida ne doit pas nous mobiliser seulement le 1er décembre, mais tous les jours de l'année. Je sais, monsieur le député, vous qui avez été vice-président du groupe sur le sida, que vous y veillez tout particulièrement et je ne doute pas que vous poursuivrez votre action. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QG201

Données clés

Auteur : M. Alain Marty
Circonscription : Moselle (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 201
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports
Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 novembre 2007
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 novembre 2007